

Présentation des instances du Lycée et de l'organisation des élections des représentants des parents d'élèves

Jeudi 18 septembre 2025

 Ofsted
Outstanding
Provider

 LYCÉE FRANÇAIS
CHARLES DE GAULLE
DE LONDRES

C'est ça The Lycée

Les instances

The background is a solid teal color. On the right side, there are two thick, dark blue abstract shapes. The first is a straight diagonal line running from the top towards the bottom. The second is a curved line that starts from the bottom and curves upwards and to the right.



Primaire	Secondaire
Conseil d'établissement du Lycée français Charles de Gaulle (7 sièges)	
Conseil d'école (1 siège par classe, dans la limite de 15 sièges)	Conseil du 2nd degré (4 sièges)
Conseil des maîtres	Conseil pédagogique
Conseil des maîtres de cycle	Conseil de discipline (3 sièges pour le collège / 2 sièges pour le lycée)
	Conseil de la Vie Collégienne CVC (3 sièges) Conseil de la Vie Lycéenne CVL (3 sièges)
	CESCE (4 sièges)
	CHS (2 sièges)
	CHSCT
	Commission de dialogue social
	Cellule de Formation continue
Conseil école-collège Commission éducative	

The background is a solid teal color. On the right side, there are two thick, dark blue abstract shapes. The first is a straight diagonal line running from the top towards the bottom. The second is a curved line that starts from the bottom and curves upwards and to the right.

Les élections des représentants des parents d'élèves

Texte de référence: Circulaire AEFE du 21/06/2022



CIRCULAIRE n° 0732 du 21/06/2022 relative à l'organisation et au fonctionnement des instances des établissements d'enseignement français à l'étranger relevant de l'AEFE

- Les représentants des parents d'élèves sont élus au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste.
- Chaque représentant légal (parents, tuteur...) est électeur et éligible, dès lors qu'il exerce, sur l'enfant scolarisé dans l'établissement, une autorité parentale attestée, sous réserve de la compatibilité avec le droit local (évaluation par le chef de poste).
- Chaque représentant légal (parents, tuteur...) dispose d'une seule voix, quel que soit le nombre de ses enfants inscrits dans l'établissement. Le nombre d'électeurs ne peut excéder deux par famille.
- Les listes comportent au plus un nombre de candidats égal au double des sièges à pourvoir. Elles peuvent ne pas être complètes mais doivent comporter au moins deux noms.
- Pour le conseil d'établissement, seules les listes qui présentent des candidats de parents d'élèves du premier et du second degré sont recevables.

Calendrier et modalités de vote



- **Mardi 30 septembre 2025 à 14h :**

Date limite pour la publication des listes de candidature par les parents d'élèves qui doivent être remises auprès du Secrétariat de la Provisoire. Les listes doivent comporter au plus un nombre de candidats égal au double du nombre de sièges à pourvoir, peuvent ne pas être complètes mais doivent comporter au moins deux noms.

Nombre de sièges au Conseil d'Établissement : 7 sièges.

Nombre de siège au Conseil d'école: 1 siège par classe, dans la limite de 15 sièges.

L'ordre de présentation sur la liste détermine l'attribution des sièges.

Sur cette liste doivent apparaître dans l'ordre le nom de famille du parent candidat, son prénom, le nom de l'élève aîné dans l'établissement et sa classe. La signature du candidat est obligatoire.

La publication de **la liste électorale** est prévue pour **le jeudi 25 septembre 2025** et sera consultable au Secrétariat de la Provisoire.

- **A partir du 6 octobre 2025 :**

Communication de la procédure électorale aux parents d'élèves.

(vote électronique sur plateforme validée par un expert indépendant)

Cette procédure est envoyée par courriel aux parents, avec les codes de connexion.

Si vous êtes parents dans une des écoles annexes, vous serez appelés à élire vos représentants au Conseil d'école **et** au Conseil d'établissement (2 votes distincts, 2 votes par parent même si vous avez plusieurs enfants scolarisés).

- **Du 13 octobre à 9h au 15 octobre 2025 à 14h :**

Election des représentants des parents d'élèves au Conseil d'Établissement et au Conseil d'école.

- **15 octobre 2025 en fin d'après-midi :** Publication des résultats.

Merci
C'est ça The Lycée


Ofsted
Outstanding
Provider

 LYCÉE FRANÇAIS
CHARLES DE GAULLE
DE LONDRES